

"Nous réaffirmons que le droit à disposer de son corps est un droit fondamental. Alors que 47 000 femmes meurent chaque année dans le monde des suites d'un avortement réalisé dans l'illégalité, nous revendiquons des législations qui garantissent le droit à l'IVG et des conditions d'accès sûres pour la santé des femmes. Après les luttes exemplaires des femmes espagnoles en 2014, polonaises en 2016, des irlandaises et argentines en 2018, nous exprimons notre solidarité avec les femmes en lutte pour leurs droits.

2019, encore des reculs sur le droit à l'avortement !

Aux Etats-Unis, plus de la moitié des Etats ont adopté de fortes restrictions à la possibilité d'avorter : réduction des délais, pénalisation (avec des peines d'emprisonnement prévues pour les femmes recourant à l'avortement), statut juridique pour l'embryon ouvrant la voie à des condamnations pour meurtre... Cette série d'attaques sans précédent vise à remettre en cause l'arrêt historique de la Cour Suprême (Roe v. Wade) qui garantit l'accès à l'avortement sur tout le territoire.

Au Maroc, la journaliste Hajar Raissouni est actuellement incarcérée et risque 2 ans de prison pour « avortement illégal ». Les associations des droits humains dénoncent une manœuvre politique en lien avec son travail. Au Maroc, l'avortement est interdit et la répression se fait de plus en plus sévère. 73 femmes ont ainsi été condamnées en 2018. Les peines de prison concernent aussi les professionnel-le-s qui les aident à avorter. Le recours aux avortements clandestins non médicalisés augmente, avec leurs conséquences dramatiques pour la santé et la vie des femmes.

En Europe, le droit à l'avortement relève de la compétence de chaque Etat et de grandes disparités existent selon les législations...

L'avortement est interdit à Malte, Monaco, Andorre, Saint-Marin, en Irlande du Nord, au Lichtenstein. Il n'est possible qu'avec d'énormes restrictions en Pologne et en Hongrie. Dans les pays où la loi autorise l'avortement, son accès effectif peut être très limité, comme par exemple en Italie où 80 % des médecins mettent en avant la clause de conscience, ou encore en Grèce et en Bavière par manque de services adaptés. En Allemagne, deux gynécologues ont été condamnées pour avoir donné sur leur site des explications sur la façon dont étaient réalisés les IVG dans leur cabinet.

En France, les inégalités territoriales d'accès à l'IVG ont augmenté avec les fermetures de centres d'IVG. Les restrictions budgétaires dégradent la qualité des services (attente, choix des méthodes, accessibilité des secrétariats...). Cette année ont été annoncées des baisses de financement pour certains plannings familiaux qui voient leur financement de la part de l'Etat diminuer, sur la ligne budgétaire EVARS (Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle) qui prévoit un accompagnement en matière d'IVG, de santé sexuelle, et qui finance des interventions d'éducation à la sexualité.

Nous réaffirmons que : • L'accès à l'avortement est un droit fondamental • L'avortement est un choix personnel • Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à tous-toutes sur les territoires ; • Des campagnes tout public sont nécessaires ; • L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour pouvoir faire des choix libres et éclairés ; • La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel/les de santé ; • La clause de conscience spécifique des professionnel-les de santé doit être supprimée ; • Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement. Nous vous invitons à signer la pétition en soutien à Hajar Raissouni : <https://rsf.org/fr/liberez-hajar-raissouni> "

Premiers signataires : Planning Familial69/Superfeministe, Collectif MeToo Lyon, UD CGT 69, Femmes Égalité, Femmes Solidaires Rhône, Groupe Graine d'Anar (Fédération Anarchiste), Fédération du Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme, Lesbian and Gay Pride de Lyon, Parti de Gauche, Solidaires 69, Sud Education 69, NPA...